

Révision n°2 du PLU de Longlaville

Compte rendu définitif de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées du 13 septembre 2022

Etaient présents :

NOM, Prénom	Organisme	Fonction
TOUDMA Hamdi	Commune de Longlaville	Maire
PAQUIN Emilie	Commune de Longlaville	Directrice Générale des Services
Jean-Pierre LEFEVRE	DDT54	Chargé de procédures
BERNARD Gilbert	Communauté d'Agglomération du Grand Longwy	instructeur service ADS
DUFIELD Elodie	Communauté d'Agglomération du Grand Longwy	Instructrice service ADS
LECLERCQ Guillain	Communauté d'Agglomération du Grand Longwy	Responsable du service technique et urbanisme
FOURNIER Benoît	Conseil Départemental 54	SAFU (service urbanisme)
MATUSAC Gérard	AGAPE	Chargé d'études planification et habitat, urbaniste qualifié OPQU

Etaient excusés :

NOM, Prénom	Organisme	Fonction
DIDELOT Gérard	Syndicat mixte du SCOT Nord 54	Président
ISLER Julien	Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle	Responsable de l'Urbanisme
SCHULTZ Yves	Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle	Responsable de Service – Pôle Service aux entreprises

République française, Meurthe-et-Moselle

Objet de la réunion : Réunion d'examen conjoint de la révision du PLU dans le cadre de l'article L 153-34 du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'avoir répondu à son invitation. Il présente les excuses des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et du Président du Syndicat Mixte du SCoT nord meurthe-et-mosellan. Ces structures ont envoyé un courrier à la commune de Longlaville pour l'informer qu'ils n'ont pas de remarque particulière à émettre sur le projet de révision du PLU.

Il remercie la sous-préfecture, les services de l'Etat, la Région, les nombreux partenaires et l'agence d'urbanisme AGAPE qui ont permis de faire avancer rapidement ce dossier depuis le mois de mars. Il cède ensuite la parole à l'AGAPE qui fait une présentation synthétique du projet de révision du PLU.

La commune de Longlaville a délibéré en mars 2022 pour réviser son PLU pour permettre l'implantation d'une activité industrielle (usine Carbios) sur les espaces vacants dans le prolongement de l'usine Glanzstoff. L'AGAPE rappelle les principaux avantages et inconvénients du site puis présente les modifications apportées au PLU. Le projet étant situé en zone 2AUX (zone d'urbanisation à vocation activité à long terme), il est nécessaire de réviser le PLU pour classer le secteur concerné en zone 1AUXa (zone d'urbanisation à vocation activité à court terme). Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) définit les conditions d'aménagement du site et son insertion dans son environnement. Le règlement de la zone 1AUXa du PLU est modifié sur 3 points : il est créé un secteur 1AUXa pour laquelle la hauteur maximale est fixée à 35 m ; les règles de stationnement de vélos sont modifiées et il est ajouté une règle dans l'article 13 espaces libres et plantations (tous les aménagements en surface doivent être aménagés en matériaux poreux).

Les annexes sont complétées par le plan de Prévention des Risques d'inondation de la Chiers approuvé en octobre 2017 et par les annexes sanitaires.

L'AGAPE informe les participants que la règle sur le stationnement des vélos devra être modifiée pour tenir compte d'un décret et un arrêté parus après la finalisation du dossier (décret du 25 juin 2022 et arrêté du 30 juin 2022 relatif à la sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos dans les bâtiments).

Elle informe également les participants que la direction de Glanzstoff a mis fin au fauchage du terrain projeté pour installer l'usine après avoir été informé des pollutions existantes suite aux analyses de sol effectuées pour Carbios. Pour information, l'entretien des espaces verts est confié par contrat à la société Environnement 2000 qui avait demandé à un agriculteur d'effectuer le fauchage du site pour elle.

A l'issue de cet exposé, l'agence d'urbanisme cède la parole aux participants.

Le représentant de la DDT 54 prend la parole et souligne qu'il n'a pas d'observation à formuler sur le projet de révision, celui-ci ayant fait l'objet de nombreux échanges en amont entre le

service urbanisme de la DDT54, les autres services de l'Etat, l'agence d'urbanisme et la commune de Longlaville.

Le représentant du Conseil départemental 54 n'a pas de remarques sur le fond du dossier et sur la question de la biodiversité. Il souligne une petite rectification à apporter à la page 16 du rapport de présentation : remplacer le terme « RD 218 » par « RD 218a ».

Il prend acte des informations communiquées par Monsieur le Maire, qui souligne que l'accès du site se fera depuis la RD 218a via un carrefour en T avec interdiction aux poids lourds et légers de tourner à gauche. Ceux-ci, pour sortir du site devront se diriger vers le rond-point situé au sud-ouest du site, ceci afin d'assurer la sécurité de la circulation.

Le responsable du service technique et de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy présente les excuses de son collègue de la GEMAPI, qui aurait pu apporter des précisions quant aux enjeux liés aux risques d'inondation de la Chiers. Il souligne que la Communauté d'Agglomération n'a pas d'observation à formuler sur le dossier de révision du PLU. Puis il fait part aux participants des avancées sur le PPRI. Grâce à l'appui du Conseil Régional et de la Commune de Longlaville, une consultation va être lancée pour recruter un bureau d'études d'ici la fin septembre pour aboutir avant la fin de l'année à un diagnostic complet de l'ensemble des ouvrages permettant de caractériser l'état actuel des ouvrages, afin de formuler les préconisations de travaux et confortements à réaliser, ainsi que les modalités d'entretien des ouvrages permettant d'assurer une tenue dans le temps et sur le long terme.

L'AGAPE rappelle que la Mission d'Autorité Environnementale a été saisie par la Commune et que le dossier sera examiné par la CDPENAF (Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) ce jeudi. L'enquête publique est prévue courant novembre pour une approbation du projet en janvier 2023.

Aucune autre observation étant formulée, Monsieur le Maire clôture la réunion et remercie les participants de leurs remarques.

PJ : en annexes :feuille de présence et avis des PPA excusés








Fait à Longlaville le 30 septembre 2022

Hamdi TOUDMA
Maire de Longlaville



Objet : Révision du PLU de Longlaville

Date et lieu : Mardi 13 septembre 2022 mairie de Longlaville

Prénom - Nom	Structure	Fonction	Signature	E-mail
Yves SCHULTZ	CCI 54	Responsable de services - Pôle service aux entreprises	Excusé	y.schultz@nancy.cci.fr
Julien ISLER	Chambre d'Agriculture 54	Responsable de l'urbanisme	Excusé	julien.isler@meurthe-et- moselle.chambagri.fr
Gilbert BERNARD	AGL	ADS		gilbert.bernard@cc-languy.fr
Elodie DUFREND	AGL	ADS		elodie.dufrend@cc-languy.fr
Guillaume LECEREA	AGL	Responsable Service Technique et Urbanisme		cedl.urbanisme@cc-languy.fr
Emilie PAVUIN	ville de Longlaville	DGS		dgs@longlaville.fr
François BENOIT	CD 54	SME (service urba)		franbois@agap-languy.fr
Grand HARTIGAC	AGAR 75	Amplificateur		grandh@agap-languy.fr
Yérand DIDELOT	SCOT Nord 54	Président	Excusé	jean-pierre.lefevre@meurthe-et- moselle.fr
Jean-Pierre LEFEVRE	DDT 54	Chargé de procédures		jean-pierre.lefevre@meurthe-et- moselle.fr



Monsieur le Maire
Mairie de Longlaville
18 place du 24 juillet 1897
54810 LONGLAVILLE

Réf. : 49/2022 - AP/GD
Objet : Avis sur le projet de révision du PLU.



Val de Briey, le 2 septembre 2022

Monsieur le Maire,

Vous sollicitez par courrier l'avis du syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan au sujet de la révision du PLU de la commune de Longlaville, en préalable à la tenue d'une réunion des personnes publiques associées.

La révision porte sur le passage d'une zone classée 2AUX en 1AUX afin de permettre l'implantation d'une unité de production industrielle sur votre territoire communal.

Le projet se situe, conformément au SCoT, sur l'une des zones d'activités du Schéma d'Accueil des Activités Economiques (S.A.A.E.), de surcroît sur un espace répertorié en friche. Leur revalorisation est également une priorité dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-mosellan n'a pas de remarque particulière à émettre sur ce projet d'aménagement, créateur d'emplois et particulièrement innovant au niveau technologique et environnemental.

Enfin, je vous prie de bien vouloir excuser le SCoT pour la réunion précitée, n'étant pas en mesure de mobiliser un de nos représentants à cette date.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,

Gérard DIDELOT.



Gérard MATUSAC <gmatusac@agape-lorraineord.eu>

TR: Invitation réunion examen conjoint révision PLU

1 message

Anne-Marie KROPFELD <urbanisme@longlaville.fr>

22 août 2022 à 16:08

À : "toudmahamdi@gmail.com" <toudmahamdi@gmail.com>, Gérard MATUSAC <gmatusac@agape-lorraineord.eu>

De : SCHULTZ Yves <y.schultz@nancy.cci.fr>

Envoyé : lundi 22 août 2022 15:46

À : Anne-Marie KROPFELD <urbanisme@longlaville.fr>

Objet : Invitation réunion examen conjoint révision PLU

A l'attention de Monsieur Jean-Marc DURIEZ, Maire de Longlaville

Bonjour Monsieur le Maire,

Nos commentaires à propos du projet de révision n°2 du PLU de la commune, que vous avez transmis à la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle (CCI 54) :

« La CCI 54 prend acte du projet de reclassement par la commune de Longlaville de la zone 2AUX à l'ouest de la zone UX occupée par l'usine GLANZSTOFF, en zone 1 AUXa, devant permettre l'installation d'une usine de recyclage de PET par dépolymérisation et également de l'adaptation du règlement écrit de la zone 1AUX. Il en est de même pour l'ajout d'une OAP qui définit et précise les conditions de cette implantation.

Elle considère que ce projet ne remet en cause ni l'économie générale du document existant ni les orientations du PADD, et n'a aucune remarque particulière à formuler concernant la révision n°2 du PLU de Longlaville. »

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement



Yves SCHULTZ

Responsable de service

Pôle Service aux entreprises

CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle

53 rue Stanislas | 54000 Nancy



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

Collectivités et
Développement Local

Votre correspondant:
Julien ISLER

Laxou

5 rue de la Vologne
54520 Laxou
Tél : 03 83 93 34 10
Fax : 03 83 93 34 00
Email : accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Antenne de Briey

33 rue René Dorme
54150 Briey
Tél : 03 82 46 17 81
Fax : 03 82 46 38 83

Antenne de Lunéville

6 rue Antoine Lavoisier
54300 Moncel lès Lunéville
Tél : 03 83 74 19 59
Fax : 03 83 73 78 40

Monsieur Hamdi TOUDMA
Maire de la Commune de Longlaville
18 place du 24 juillet 1897
54810 LONGLAVILLE

Laxou, le 9 septembre 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier en date de réception du 29 juillet 2022 et dans le cadre du projet de **révision allégée du Plan Local de d'urbanisme de la Commune de LONGLAVILLE**, vous nous avez invité à participer à la réunion des personnes publiques associées prévue le 13 septembre 2022 à 10 heures. Nous sommes au regret de vous informer que contraints par d'autres obligations, nous ne pourrions y assister et vous prions de bien vouloir nous excuser.

Après étude du dossier, nous pouvons vous informer que votre projet tel que notifié n'amène aucune observation particulière de la notre part.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président


Laurent ROUYER